

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 23.543.584 DT et un résultat net de la période du quatrième trimestre 2020 s'élevant à 304.720 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deça de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 41,49%.
 - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% de l'actif fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 38,05%.
 - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 20,46%.
 - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 58,51%.
 - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en parts des OPCVM à des taux en deça de la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 5,03%.
 - Au cours du quatrième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 décembre 2020, ce taux est de l'ordre de 21,44%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « CAP OBLIG SICAV » n'est pas en capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures. A la date d'arrêté des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en Dinar)

En TND		31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	9 777 250	7 817 092
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 184 404	860 578
AC1b Obligations et valeurs assimilées		8 592 846	6 956 514
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		13 790 276	12 423 255
AC2a Placements monétaires	4.3	13 493 181	11 528 281
AC2b Disponibilités		297 095	894 974
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		23 567 526	20 240 347
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	18 407	15 167
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	5 535	21 411
Total Passif		23 942	36 578
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.7	22 289 674	19 038 765
CP2 - Sommes distribuables		1 253 910	1 165 004
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		170	107
CP2b Sommes distribuables de l'exercice		1 253 740	1 164 897
Actif Net		23 543 584	20 203 769
Total Passif et Actif Net		23 567 526	20 240 347

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
(Exprimé en Dinar)

En TND			Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	135 860	477 875	114 716	530 970
PR1a	Dividendes		-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		135 860	477 875	114 716	530 970
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	214 026	933 066	251 196	881 290
	Total Revenus des Placements		349 886	1 410 941	365 912	1 412 260
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(53 852)	(198 194)	(45 066)	(182 595)
	Revenus Nets des Placements		296 034	1 212 747	320 846	1 229 665
CH2	Autres charges	4.9	(12 011)	(31 095)	(5 996)	(24 417)
	Résultat d'Exploitation		284 023	1 181 652	314 850	1 205 248
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(22 648)	72 088	(48 247)	(40 351)
	Sommes distribuables de la Période		261 375	1 253 740	266 603	1 164 897
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 648	(72 088)	48 247	40 351
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		14 357	20 512	(3 473)	7 378
	Frais de négociation de titres		-	(1 426)	-	-
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		6 340	36 050	15 769	114 104
	Résultat Net de la Période		304 720	1 236 788	327 146	1 326 730

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
(Exprimé en Dinar)

En TND		Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>304 720</u>	<u>1 236 788</u>	<u>327 146</u>	<u>1 326 730</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	284 023	1 181 652	314 850	1 205 248
AN1b -	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	14 357	20 512	(3 473)	7 378
AN1c -	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	6 340	36 050	15 769	114 104
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(1 426)	-	-
AN2	<u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(845 319)</u>	-	<u>(730 957)</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>(396 576)</u>	<u>2 948 347</u>	<u>(1 127 356)</u>	<u>(920 984)</u>
AN3a	Souscriptions	4 311 406	28 943 944	5 601 910	36 754 698
CSS	Capital	4 099 044	27 806 851	5 287 481	35 346 526
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	8 024	25 177	33 199	169 093
RSD	Régularisation des sommes distribuables	204 338	1 111 916	281 230	1 239 079
AN3b	Rachats	(4 707 982)	(25 995 597)	(6 729 266)	(37 675 682)
CSR	Capital	(4 472 062)	(24 613 287)	(6 360 154)	(35 993 265)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(8 934)	(22 968)	(39 629)	(164 933)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(226 986)	(1 359 342)	(329 483)	(1 517 484)
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(91 856)</u>	<u>3 339 815</u>	<u>(800 210)</u>	<u>(325 211)</u>
AN4	<u>Actif net</u>				
AN4a	Début de période	23 635 440	20 203 769	21 003 979	20 528 980
AN4b	Fin de période	23 543 584	23 543 584	20 203 769	20 203 769
AN5	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	Début de période	223 437	188 184	198 857	194 619
AN5b	Fin de période	219 750	219 750	188 184	188 184
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,138</u>	<u>107,138</u>	<u>107,362</u>	<u>107,362</u>
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>5,10%</u>	<u>5,56%</u>	<u>6,53%</u>	<u>6,50%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2020 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 9.777.250 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		8 342 781	8 592 846	36,50%
<i>Emprunts d'Etat</i>		1 932 295	1 970 339	8,37%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 000 000	1 027 136	4,36%
BTA 6% 10 2023	1 050	932 295	943 203	4,01%
<i>Emprunts de sociétés</i>		6 410 486	6 622 507	28,13%
ATB 2007/1	3 000	56 250	58 499	0,25%
ATL 2015/2	5 000	93 480	98 580	0,42%
ATL 2017/1	5 000	200 000	209 664	0,89%
ABC 2020/1	10 000	1 000 000	1 046 528	4,45%
AMEN BANK 2020/3	10 000	1 000 000	1 003 632	4,26%
BTE 2016	10 000	400 000	422 128	1,79%
CIL 2016/1	2 500	50 000	51 890	0,22%
CIL 2016/2	5 000	200 000	210 524	0,89%
HL 2015/1 CB	10 000	357 556	374 484	1,59%
HL 2017/3	3 500	210 000	222 522	0,95%
HL 2017/2	3 500	140 000	144 108	0,61%
HL 2015/2	9 000	170 700	179 124	0,76%
HL SUB 2018/1	3 500	210 000	219 131	0,93%
HL 2018/2	1 000	80 000	86 080	0,37%
HL 2020/2	10 500	1 050 000	1 061 953	4,51%
TL 2014/1	10 000	200 000	207 992	0,88%
TL 2018/1	3 500	210 000	218 744	0,93%
TL 2014/2	13 000	260 000	260 759	1,11%
TLF 2019-1	2 500	200 000	209 344	0,89%
UIB SUB 2016	5 000	200 000	211 680	0,90%
UIB 2009/1	2 500	112 500	114 916	0,49%
UIB 2011/1	1 000	10 000	10 225	0,04%
Titres OPCVM		1 154 630	1 184 404	5,03%
FCP SALAMETT CAP	67 549	1 154 630	1 184 404	5,03%
Total Portefeuille Titres		9 497 411	9 777 250	41,53%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2020 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-10-2020	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2020
Obligations et Valeurs assimilées	1 043 660	1 000 000	790 000	783 660	6 340	1 260 000
Emprunts de Sociétés	1 043 660	1 000 000	790 000	783 660	6 340	1 260 000
ATL 2013/2	160 000	-	160 000	160 000	-	-
Attijari Bank sub 2015	100 000	-	100 000	100 000	-	-
TL 2014/2	520 000	-	260 000	260 000	-	260 000
CIL 2013/1	40 000	-	40 000	40 000	-	-
CIL 2015/2	70 000	-	70 000	70 000	-	-
HL SUB 2015/1	60 000	-	60 000	60 000	-	-
Attijari Leasing 2015/2	93 660	-	100 000	93 660	6 340	-
AMEN BANK 2020/3	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
Titre des OPCVM	1 004 623	150 007	-	-	-	1 154 630
FCP SALAMETT CAP	1 004 623	150 007	-	-	-	1 154 630
Total	2 048 283	1 150 007	790 000	783 660	6 340	2 414 630

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2020 totalisent 135.860 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Obligations de Sociétés	110 632	380 424	98 716	444 919
Revenus des Emprunts d'Etat	25 228	97 451	16 000	86 051
Total	135 860	477 875	114 716	530 970

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 13.493.181 DT contre 11.528.281 DT au 31 décembre 2019. Le détail des placements monétaires à la date du 31 décembre 2020 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
Placements à Terme	4 500 000	4 525 635	19,22%
PLT 01/02/2021 ATB 3 mois à 6,8%	2 500 000	2 522 356	10,71%
PLT 22/03/2021 ATB 3 mois à 6,8%	2 000 000	2 003 279	8,51%
Certificats de Dépôt	8 925 112	8 967 546	38,09%
CD_9,35%_16/02/2021 AIL 70 jours	988 394	992 373	4,22%
CD_6,8%_09/01/2021 ATB 10 jours	499 246	499 397	2,12%
CD_6,8%_03/01/2021 ATB 10 jours	499 246	499 849	2,12%
CD_10%_29/01/2021 BHL 100 jours	1964 865	1 990 162	8,45%
CD_6,8%_08/01/2021 ATB 30 jours	2986 477	2 996 845	12,73%
CD_9,35%_02/03/2021 AIL 70 jours	988 394	990 052	4,21%
CD_6,8%_10/01/2021 ATB 10 jours	499 246	499 321	2,12%
CD_6,8%_07/01/2021 ATB 10 jours	499 246	499 547	2,12%
Total	13 425 112	13 493 181	57,31%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 214.026 DT pour la période allant du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du quatrième trimestre 2020.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Placements à Terme	72 887	312 532	92 199	281 199
Revenus des Certificats de Dépôt	141 139	620 534	158 997	600 091
Total	214 026	933 066	251 196	881 290

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 18.407 DT au 31 décembre 2020 contre 15.167 DT au 31 décembre 2019.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
TCL à payer	341	294
Retenue à la Source	3 132	19 417
Redevance CMF	2 062	1 700
Total	5 535	21 411

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 octobre 2020 au 31 décembre 2020 s'élève à -91.856 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(353 231)
Variation de la part Revenu	261 375
Variation de l'Actif Net	(91 856)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2020 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/09/2020	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2020
Montant	22 605 347	4 099 044	(4 472 062)	22 232 329(*)
Nombre de titres	223 437	40 516	(44 203)	219 750
Nombre d'actionnaires	551	64	(88)	527

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2020 au 31-12-2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2020
Capital sur la base part de capital de début de période	22 232 329
Variation des +/- values potentielles sur titres	20 512
+/- values réalisées sur cession de titres	36 050
Frais de négociation de titre	(1 426)
Régul des sommes non distribuables de la période	2 209
Capital au 31.12.2020	22 289 674

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	53 852	198 194	45 066	182 595
Total	53 852	198 194	45 066	182 595

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2020 s'élève à 53.852 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance CMF	6 034	22 206	5 049	20 458
TCL	887	3 599	947	3 759
Autres impôts et taxes	5 090	5 290	-	200
Total	12 011	31 095	5 996	24 417